

PV du GT 27/04/2017

Inventaire - Réemploi dans les Marchés Publics

Participants : Céline Bietlot (Beliris), Lionel Billiet (Rotor), Danièle Bouvy (Volta), Anne De Cannière (Commune de St-Gilles), Alice Escalier (Commune d'Anderlecht), Adrien Gonnella (Commune d'Anderlecht), Anne-Sophie Hallet (CCB-C), Renaud Heymans (RESSOURCES), Hugues Kempeneers (CCB-C), Paul Lenaerts (Commune d'Anderlecht), Luis Lopez Brunner (Lateral Thinking Factory), Audrey Moulu (Team Bouwmeester Bruxelles), Ambroise Romnée (CSTC), Nicolas Scherrier (Bruxelles Environnement), Julie Szechtman (CityDev).

Excusés : Christophe Bourgois (Commune d'Anderlecht), Marc Renson (CityDev).

Sommaire

Introduction	1
Tour de table	1
Inventaire et comment encourager le réemploi.....	3
1. Introduire l'identification des réutilisables (un inventaire) dans les marchés publics de travaux	4
2. Comment la demande publique peut-elle encourager le réemploi sans l'imposer ?	4
Divers	5
Conclusions	5

Introduction

Ce groupe de travail a pour objectif de discuter de la pertinence d'introduire une identification des réutilisables ainsi que d'un pourcentage minimal de réemploi afin de favoriser le réemploi dans les marchés publics de travaux.

Avant d'aborder ces deux questions, la séance commence par un tour de table afin que les différents participants se présentent et abordent leur expérience en termes de prescription du réemploi d'éléments de construction dans les marchés publics.

Tour de table

Commune d'Anderlecht :

Plusieurs exemples sont cités (dont l'école des vétérinaires et la ferme Taqui) où du réemploi a pu être réalisé (récupération de briques, concassage des matériaux issus de la démolition pour combler les caves, récupération d'ancrages,...) car il était prescrit dans le cahier des charges via des options ou variantes. Un contre-exemple, celui des tuiles qui n'ont pu être récupérées du fait de l'obligation de choisir l'option la moins cher, en l'occurrence cette fois-là le remplacement par du neuf. Pour le reste, tout a fonctionné, parfois même en achetant du seconde main le prix est resté inférieur.

Récupération du bois de charpente par la commune ou l'asbl qui occupe le bâtiment.

Leurs marchés sont toujours en adjudication avec une attribution en procédure négociée.

Choix des architectes : les offres devaient intégrer des aspects énergie et réemploi sous peine de nullité. Une proposition serait de faire des marchés de service en exigeant une expérience préalable en réemploi.

Dans le cas présenté il s'agissait du bureau Versa qui était déjà sensible à la question.

Remarque : pour les marchés de service ce n'est pas le prix qui domine.

Problème identifié : le temps pour rédiger le CdC (délais imposés par le pouvoir subsidiant).

Les personnes présentes de la Commune d'Anderlecht pensent pouvoir partager les clauses utilisées dans leurs CdC sur le réemploi (sous réserve de vérification).

→ Piste de travail n°1 : analyser ce cahier des charges pour en retirer les lignes qui ont fonctionnés.

Piste de travail n°2 : Réfléchir au problème des délais imposés par le pouvoir subsidiant afin que le temps d'écrire des lignes appropriées soit disponible.

Proposition générale pour choix du marché d'architecture : inclure la notion de durabilité et regarder si les bureaux d'architecture répondant y sont sensibles.

→ Piste de sensibilisation : au sein de la commune même, les porteurs de travaux doivent être sensibilisés au réemploi + leur faire penser à la future déconstruction dans ce que l'on construit.

Team Bouwmeester Bruxelles

De manière générale la team du Bouwmeester est favorable à la sensibilisation des maitres d'œuvre dans leur choix des architectes. Ils essayent que les critères de prix ne rentrent plus en compte dans la mise en concurrence pour l'attribution de ces marchés de service.

A. Moulou signale que dans les contrats de quartier des critères de durabilité sont directement intégrés car c'est en cohérence avec les exigences de durabilité de ces quartiers.

Rôle de la team bouwmeester : si les maitres d'œuvre souhaitent y apporter une attention particulière ils recevront une aide du bouwmeester. Eventuellement, si le bouwmeester voit que le MO ne veut rien récupérer il conseille d'appeler Rotor mais ne peut pas l'imposer. De plus, le bouwmeester n'a pas de vue sur les travaux par la suite, ne sait pas si les recommandations ont fonctionné ou non. Une information de réemploi qui n'a pas fonctionné leur revient parfois. Dans tous les cas, il faut que le MO soit porteur jusqu'au bout : sensibiliser les MO est une piste importante.

Points sur lesquels le groupe de travail pourrait se pencher :

- Cerner des pistes de suivi afin que le bouwmeester voit comment des spécifications dans le cahier des charges sont ensuite appliquées dans les phases suivantes ;
- Un cahier des charges de référence ;
- Des retours d'expérience, notamment sur comment comparer des offres liées au réemploi, quels seraient les critères ?, ...

Remarque sur les marchés de travaux : le critère prix peut être pondéré. Une recherche dans cette direction-là est intéressante.

Beliris

Il faut sensibiliser les collaborateurs, les bureaux d'étude, les gestionnaires,... il faut que le propriétaire soit partant.

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau cahier des charges chez Beliris (influence EMAS) C. Bietlot essaye d'intégrer des notions de Réemploi et un pourcentage de tout-venant maximum qui serait, au fur et à mesure à diminuer (via EMAS doit mesurer le retour des choses mises en place, va demander les bons d'évacuation des déchets, pense constatera quantités et pourra p.ex. imposer 70% de tout venant, fera 60%, etc.).

Ils ont des critères de durabilité pour les bureaux d'étude mais il n'y en a pas encore qui soient sortis sur le réemploi donc non testés sur cette question.

Ce qui est mis en place est théorique pour l'instant, va seulement être intégré aux cahiers des charges maintenant.

Frein : il est difficile d'objectiver les performances des matériaux. Absence d'ATG et autres documents (remarque : ces questions seront abordées lors du GT spécifique sur les aspects techniques). Mais c'est peut-être Beliris qui demande cela par défaut dans ses CdC, donc se tire peut-être une balle dans son propre pied. Proposition : cartographier qui demande quelles garanties à qui et quand. Essayer d'inventorier les lieux où sont demandées ces garanties. Cela permettrait de voir ce qui peut être adapté, si des procédures d'objectivation doivent être développées pour, éventuellement, les faire sauter.

→ Piste de travail n°3 : analyser la procédure des marchés publics afin d'y trouver des leviers en vue de faciliter la mise en œuvre de matériaux de réemploi.

Rotor

La mise en œuvre de matériaux de réemploi peut être facilitée à différents niveaux :

0) Ouvrir la possibilité du réemploi : l'entrepreneur est invité à proposer des alternatives en réemploi s'il le veut, pourvu que ça réponde aux attentes.

1) Dans la sélection d'un candidat, demander une approche réemploi (= un des critères).

Vaut pour la sélection d'une équipe de conception ou la sélection d'une entreprise (dans le cas d'un appel d'offre).

2) Spécifier dès le départ un objectif à atteindre en réemploi. Question : comment le formuler ? En masse, en valeur ? Voir travail sur le Recycled Content in Buildings.

3) Fourniture séparée de la pose : le MO peut acheter un lot de matériaux et le faire ensuite placer par l'entrepreneur.

4) Séparer du marché de gros-œuvre le marché de finitions, décoration, équipement dans lequel une grande quantité d'éléments de réemploi peuvent être mis en œuvre.

Inventaire et comment encourager le réemploi

L'objectif de ce groupe de travail est d'aborder 2 sujets spécifiques :

1. Introduire l'identification des réutilisables (un inventaire) dans les marchés publics de travaux ;
2. Comment la demande publique peut-elle encourager le réemploi sans l'imposer ?

Les participants sont invités à discuter sur ces sujets. Un résumé des discussions est présenté, en deux parties, à la suite.

1. Introduire l'identification des réutilisables (un inventaire) dans les marchés publics de travaux

Explication par A. Romnée de l'inventaire réalisé dans le bâtiment de l'ONSS : inventaire commandité par le MO, avant le marché de services. Inventaire réalisé en passant dans le bâtiment. Expertise du potentiel de réemploi par Rotor sur base de l'investissement à la déconstruction d'une part et à la demande du marché d'autre part. L'inventaire a été joint aux documents du cahier des charges.

Remarque de A. Gonnella : on pourrait aussi faire un inventaire même si on va démolir le bâtiment et proposer à tout qui veut de venir démonter ce qui est présent. A. Romnée fait remarquer qu'il faut être attentif au démontage (potentiel vandalisme) car les techniques ne sont pas les mêmes s'il s'agit de renvoyer les éléments dans la filière ou de les envoyer au recyclage. La CCB-C informe du risque quant au démontage « par tout un chacun » en amont du chantier vis-à-vis de l'entrepreneur qui sera surpris de ne plus retrouver ce qu'il pensait dans le bâtiment.

Remarque supplémentaire : la sensibilisation des échevins (communes) pour octroyer un budget et du temps pour le démontage est nécessaire.

Tous les acteurs présents semblent bien d'accord que la réalisation d'un inventaire est une première étape indispensable afin de favoriser le réemploi de matériaux.

→ Quelle piste de travail pour que cela se réalise ?

Nicolas Scherrier (BE) : inventaire bien en amont – BE souhaiterait pousser les gens à le faire notamment via des chantiers pilotes et puis pourra, à l'avenir, les introduire dans les marchés publics.

2. Comment la demande publique peut-elle encourager le réemploi sans l'imposer ?

Initialement, cette deuxième question se formulait ainsi « introduire un pourcentage minimal de réemploi dans les marchés publics de travaux ». Mais après explication de la CCBC sur la difficulté à quantifier un tel pourcentage et constatant qu'aujourd'hui, juste faire du réemploi ce serait déjà bien, mettre un pourcentage semble un peu prétentieux pour l'instant.

Eventuellement, un pourcentage pour un pavement spécifique, où les caractéristiques sont bien connues (comment le démonter, quel pourcentage de perte au démontage, au nettoyage et à la remise en œuvre) serait envisageable. Par contre, un pourcentage sur un bâtiment global semble incalculable.

Rotor propose une méthode hybride de calcul en vue d'objectiver le calcul d'une proportion... (à envoyer avec le PV).

La CCBC recommande de favoriser l'appel d'offre pour choisir l'entrepreneur afin que ceux qui remettent offre puissent indiquer comment ils vont intégrer du réemploi. Ceci permet d'éviter le problème de l'adjudication où la concurrence est purement basée sur le prix et non la qualité. Alors que finalement en termes de coût, bien souvent en adjudication, l'offre la plus basse s'avère plus élevée après réalisation des travaux avec une facturation de surcoûts (sur base de manquements du CdC) non intégrés dans l'offre initiale. Il serait donc plus intéressant pour tout le monde de généraliser l'appel d'offre pour la sélection des entreprises.

C.Bietlot fait ici remarquer que les juristes du MO n'aiment généralement pas l'appel d'offre car cela place le MO dans une position inconfortable pour défendre ses choix et il y a un risque de critique de la décision.

Cependant H. Kempeneers insiste, dans le cadre d'un appel d'offre, si l'inventaire est fait en amont et joint au cahier des charges, cela permettrait à l'entreprise de s'exprimer sur le sujet – ce qui pourra être pondéré et évalué par le MO.

Divers

Rotor récolte des expériences de réemploi et demande aux participants, s'ils l'acceptent, de partager leurs expériences par e-mail lors de l'envoi du PV.

Conclusions

Les participants sont tombés d'accord sur un élément important : la proposition de la réalisation d'un inventaire pré-démolition bien en amont qui permettrait, notamment, d'identifier les réutilisables potentiels.

En ce qui concerne « comment la demande publique peut-elle encourager le réemploi ? » une piste de réponse a été proposée : favoriser l'appel d'offre (et non l'adjudication) avec des critères permettant d'accorder du poids aux entreprises remettant prix avec un descriptif explicatif sur leurs activités de réemploi.

Synthèse des pistes de travail proposées (sans ordre de priorité) :

1. Inventorier les critères, prescriptions, lignes dans les exemples de cahiers des charges énoncés afin de proposer/inciter/favoriser le réemploi et/ou permettant à l'entrepreneur de proposer des alternatives (issues de filière du réemploi) ;
2. Se pencher sur le problème des délais imposés par le pouvoir subsidiant afin qu'il soit possible, en temps, d'écrire des lignes appropriées pour favoriser le réemploi ;
3. Sensibiliser tous les agents/intervenants à toutes les étapes ;
4. Analyser la procédure des marchés publics afin d'y trouver des leviers en vue de faciliter la mise en œuvre de matériaux de réemploi.

Questions en suspens :

- Le CCT Bâtiment wallon 2022 intègre-t-il des prescriptions relatives au réemploi ?

Proposition pour le futur GT :

Faire appel au groupe de travail des communes et également contacter Brulocalis (association ville et communes de Bruxelles).